



Secrétariat

20 octobre 2023

Circulaire

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Abrogation de circulaire caduque**

La circulaire [ISBA/ST/IC/2022/5/Rev.2](#) du 1^{er} décembre 2022 intitulée « Nominations au Conseil consultatif pour la formation », dont le contenu n'est plus applicable, est abrogée¹.

Le Secrétaire général
(Signé) Michael W. Lodge

¹ La circulaire abrogée peut être consultée sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc), à l'adresse suivante : <https://documents.un.org>.

